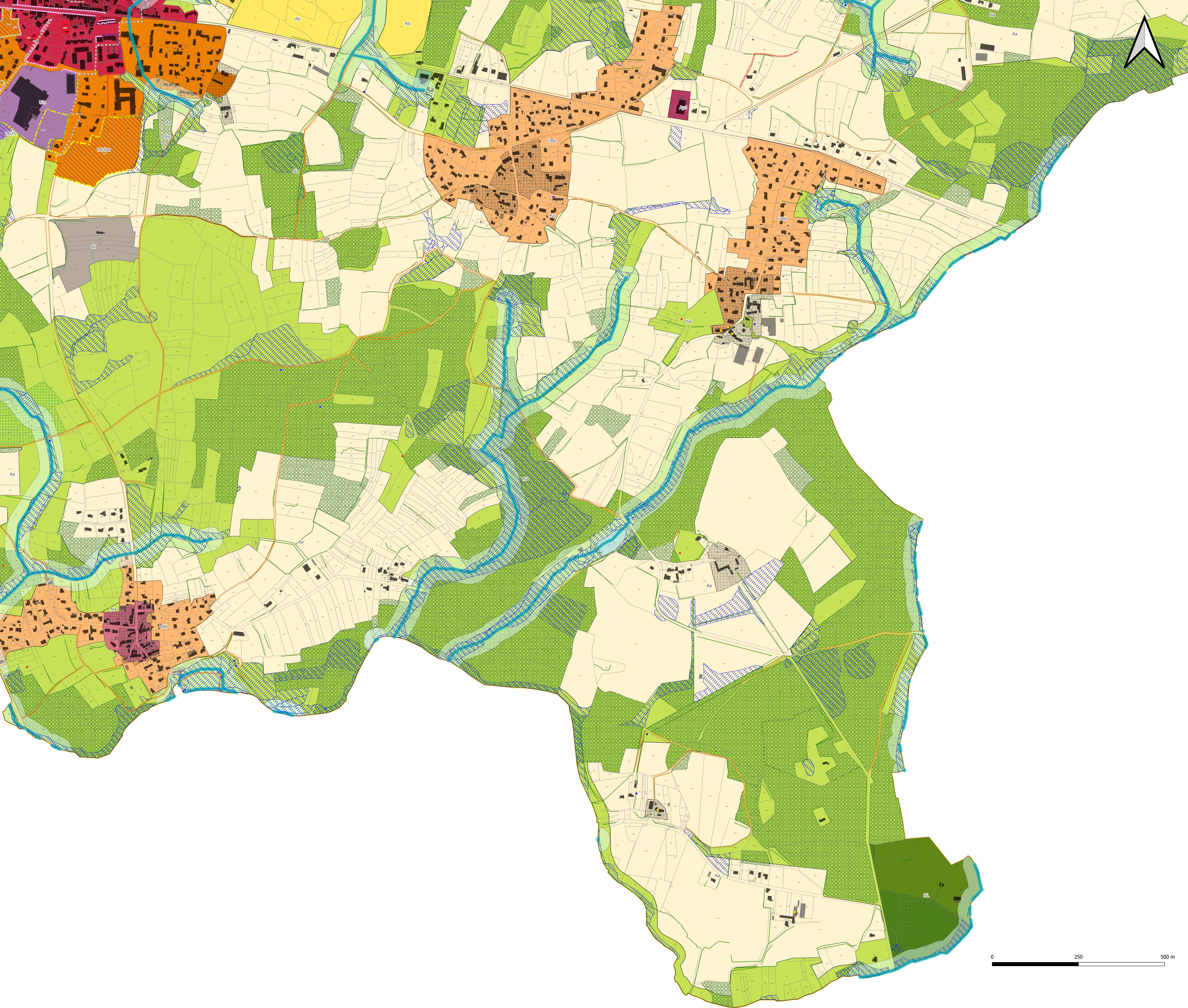




LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Dénomination	Surface	Superficie (m²)
1	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
2	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
3	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
4	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
5	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
6	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
7	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
8	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
9	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
10	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
11	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
12	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
13	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
14	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
15	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
16	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
17	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
18	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
19	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
20	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
21	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
22	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
23	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
24	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
25	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
26	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
27	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
28	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
29	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
30	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
31	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
32	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
33	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
34	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
35	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
36	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
37	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
38	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
39	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
40	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
41	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
42	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
43	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
44	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
45	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
46	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
47	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20
48	Cheminement doux	100 m² (2 m de largeur)	20

ZONAGE

Zones urbaines et à urbaniser

- UAa : Zone urbaine centrale dense
- UAb : Zone urbaine périphérique
- UBA : Zone urbaine résidentielle au sein de l'agglomération
- UBB : Zone urbaine résidentielle correspondant aux villages à caractère patrimonial
- UC : Zone urbaine à caractère patrimonial correspondant au tissu ancien de St Cado
- US : Zone urbaine correspondant au Secteur Déjà Urbanisé (SDU)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
- Ula : Zone d'activités artisanales de la Ria
- Uib : Zone d'activités commerciales et de services du Suroit
- Uic : Zone commerciale d'entrée de bourg
- Uip : Zones portuaires
- 1AUBa : Zone à urbaniser à court terme à vocation dominante résidentielle en l'agglomération
- 1AUBb : Zone à urbaniser à court terme à vocation dominante résidentielle dans les villages
- 1AUC : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités

Zones agricoles et naturelles

- Aa : Zone agricole
- Ab : Zone agricole stricte
- Ac : Zone aquacole en partie terrestre
- Ao : Zone aquacole du DPM réservée uniquement à la gestion courante des chantiers existants
- Na : Zone naturelle dédiée à la protection stricte des sites, milieux naturels et paysages
- Ni : Zone naturelle d'activités de gestion des déchets
- NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
- NDs : Zone naturelle correspondant aux espaces remarquables du littoral
- Nc : Zone dédiée à des activités commerciales (STECAL)
- AL1 : Zone dédiée à une activité touristique (STECAL)
- AL2 : Zone dédiée à une activité touristique (STECAL)
- Ap1 : Zone dédiée à une activité commerciale, artisanale ou industrielle (STECAL)
- Ap2 : Zone dédiée à une activité commerciale, artisanale ou industrielle (STECAL)

PRESCRIPTIONS

- Diversité commerciale à protéger (art. L.151-16 du code de l'urbanisme)
- Haies, talus, alignements d'arbres à protéger (art. L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Murs d'intérêt patrimonial à protéger (art. L.151-19 du code de l'urbanisme)
- Piste cyclable à conserver (art. L.151-38 du code de l'urbanisme)
- Cours d'eau
 - Arbres remarquables à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - Petit patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Site mégalithique protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Batiments susceptibles de changer de destination en zone A et N au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment d'intérêt patrimonial au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés (art. L.151-41 du code de l'urbanisme)
 - Elément du paysage, patrimoine à protéger ou à créer (élément du patrimoine architectural à conserver)
- Boisements et espaces paysagers à protéger (art. L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer (art. L.113-1 du code de l'urbanisme)
- Périmètres soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-7 du code de l'urbanisme) et servitude de résidence principale(art. L.151-14-1 du code de l'urbanisme)
- Périmètre de centralité commerciale (art. L.151-16 du code de l'urbanisme)
- Zones humides protégées
 - Marge de recul aux abords des cours d'eau
 - Zone tampon herbacée de protection des cours d'eau (5 mètres)
 - Zone de submersion marine

A TITRE INFORMATIF

- Routes départementales
- Cimetière
- Plan d'eau

Département du Morbihan



COMMUNE DE BELZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.0 - Règlement graphique 1 / 3500
Plan zoomé au sud de la commune

Origine DGFip Cadastre - Droits de l'Etat réservés - 2024

PLU approuvé le

Mars 2026